

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° **CD-2025/11/14-7/01D**

Commission n° 7 - Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur(s) : LUCZAK Daisy

Commission n° 1 - Aménagement du Territoire, Tourisme, Routes, Politiques contractuelles et Agriculture
Rapporteur(s) : LAVENKA Olivier

Commission n° 2 - Education et Culture
Rapporteur(s) : VANDERBISE Xavier

Commission n° 3 - Jeunesse et Sports
Rapporteur(s) : LACROIX Sarah

Commission n° 4 - Solidarités
Rapporteur(s) : COZIC Bernard

Commission n° 5 - Environnement
Rapporteur(s) : RUCHETON Béatrice

Commission n° 6 - Transports et Mobilités
Rapporteur(s) : RABASTE Brice

OBJET : Deuxième décision modificative 2025
Délibération Domaine « Finances/Dette et opérations financières »

La deuxième décision modificative (DM2) de l'exercice 2025 propose, en section de fonctionnement, une diminution des dépenses de gestion (- 4,4 M€).

Les recettes de fonctionnement sont également minorées (- 1,3 M€).

Les dépenses d'équipement augmentent de 6 M€ et les recettes de 7,9 M€.

Dès lors, le recours à l'emprunt peut être diminué de 5,1 M€ et passer de 194,8 M€ après DM1 à 189,7 M€ après DM2.

A l'issue de la DM2 pour 2025, le budget départemental s'élève à 1 791,6 M€ en dépenses et recettes réelles totales (sans les mouvements de dette neutre sur l'équilibre).

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Accusé de réception en préfecture
077-227700010-20251114-DM2-7-01D-BF
Date de télétransmission : 18/02/2026
Date de réception préfecture : 18/02/2026

DELIBERATION n° CD-2025/11/14-7/01D

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 dite de séparation et de régulation des activités bancaires,

VU la circulaire n° NOR IOCB 1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales,

VU le décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services départementaux d'incendie et de secours,

VU la délibération du Conseil départementale n°7/02 du 3 avril 2025 concernant le Budget Primitif 2025 - Domaine « Finances/Dette et opérations financières » et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2025.

VU le projet de Décision modificative n°2 2025 soumis à cette même séance,

VU l'avis de la Commission précitée,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de remplacer l'article 6 de la délibération n°7/02 du 3 avril 2025 comme suit : « de donner délégation au Président pour contractualiser les lignes de trésorerie nécessaires à la gestion de trésorerie, sur la base d'un montant maximum annuel (150 millions d'euros sur l'ensemble des lignes de trésorerie). Les indexations de référence pour ces instruments pourront être les mêmes que ceux indiqués à l'article 1 de la présente délibération. Des primes ou commissions pourront être versés aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 2,00 % du montant souscrit. ».

Article 2 : Les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

Adopté à la majorité

Ont voté POUR : 36

Mme Emma ABREU

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Stéphane DEVAUCHELLE

M. Yann DUBOSC

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

DELIBERATION n° CD-2025/11/14-7/01D

Mme Isoline GARREAU

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

M. Pascal GOUHOURY

M. Michel JOZON

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

Mme Sandrine SOSINSKI a donné pouvoir à Mme RUCHETON Béatrice

Ont voté CONTRE : 10

M. Smaïl DJEBARA

Mme Julie GOBERT

M. Anthony GRATACOS

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nathalie MOINE

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Virginie THOBOR

M. Mathieu VISKOVIC

M. Eric BAREILLE a donné pouvoir à M. VISKOVIC Mathieu

Mme Marie-Line PICHERY a donné pouvoir à M. LAVIOLETTE Jean

DELIBERATION n° CD-2025/11/14-7/01D

Se sont ABSTENUS : 0

N'a pas pris part au débat et au vote : 0

Etaient ABSENTS: 0

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JF Parigi', is centered within a light gray rectangular box.

Jean-François PARIGI
Le Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne